



Héritage immobilier

Par **clc05**, le 11/08/2024 à 13:08

Bonjour,

Mon arrière grand père a écrit sur le testament de sa maison que tous ses petits enfants héritent de celle-ci. Hors sur le testament, il n'a pas mit mon nom alors que je suis un de ses petits enfants. Est-ce que j'ai le droit à une part de cette maison ?

Par **youris**, le 11/08/2024 à 17:32

bonjour,

il faut connaître exactement le texte du testament. Vous indiquez que le testament précise "*que tous ses petits enfants héritent de celle-ci.*"

mais vous n'êtes pas un petit-enfant mais un arrière petit enfant de votre arrière grand père donc, à priori, il est normal que votre nom ne soit pas mentionné sur le testament.

salutations

Par **Isadore**, le 11/08/2024 à 17:40

Bonjour,

Oui, si votre arrière-grand-père lègue sa maison à tous ses petits-enfants mais que vous êtes un arrière-petit-enfant, il est logique que vous ne soyez pas mentionné, et partant vous n'avez droit à aucune part de cette maison.

C'est tout ce que l'on peut dire sans connaître le texte exact du testament.

Par **Rambotte**, le 11/08/2024 à 18:27

Bonjour.

La question ne relève pas du forum immobilier, mais du forum droit civil et familial (droit des

successions).

Ce serait un lingot d'or que le problème serait identique.